



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 27 mai 2020

Versement d'une prime de 500 € aux stagiaires du paramédical en Bretagne L'État et la Région saluent leur mobilisation pendant la crise sanitaire

Futurs aides-soignants ou infirmiers, ils sont plus de 1 700 élèves ou étudiants du paramédical à avoir prêté main forte, dans le cadre de leur stage, aux personnels soignants de Bretagne depuis le début de l'épidémie de Covid-19. Au vu des circonstances exceptionnelles dans lesquelles s'est déroulée leur expérience pratique, la Région Bretagne, en charge des formations sanitaires et sociales, et l'État ont souhaité saluer leur engagement en leur attribuant une prime forfaitaire de 500€ via la mobilisation de crédits exceptionnels du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC). Cette valorisation, en reconnaissance de leur investissement, leur sera versée par leur établissement de formation au cours du mois de juin.

Financée par l'État dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, signé avec la Région Bretagne, et sur crédits de l'Agence régionale de santé, cette prime individuelle de 500 € sera allouée à **1 707 stagiaires du paramédical**. Ces bénéficiaires ont fait partie d'un service engagé dans la lutte contre la pandémie de Covid-19 ou été redéployés pour renforcer les effectifs au sein d'établissements hospitaliers, médico-sociaux ou d'EHPAD durant au moins quatre semaines, entre le 1^{er} avril et le 31 mai.

Au total, 1 025 étudiants en soins infirmiers et 682 élèves aides-soignants vont bénéficier de cette aide exceptionnelle, complémentaire des indemnités de stage et des bourses attribuées par la Région Bretagne.